

2200

le 3 décembre 2003

Son Excellence Monsieur Abdoulaye Diop
Ministre de l'Economie et des Finances
Dakar
Sénégal

*Photocopie
Dial et
Nayg*

Objet : Préparation du Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSR)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'aide-mémoire qui a été finalisé par l'équipe de la Banque mondiale, dirigée par Monsieur Jacques Morisset, après avoir reçu les conseils et commentaires de la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté (CSPLP) et de votre conseiller technique, Monsieur Mamadou Deme.

Comme nous avons eu l'occasion de nous en entretenir, cet aide-mémoire propose les grandes lignes qui devraient constituer le crédit de soutien à la réduction de la pauvreté préparé par la Banque mondiale. Ces grandes lignes mettent l'accent sur le contenu où cinq domaines d'assistance privilégiés ont été retenus : (a) les réformes budgétaires et financières ; (b) l'amélioration des services de la santé, (c) la décentralisation ; (d) la protection des groupes vulnérables ; et (e) la création de la richesse, avec une attention particulière au marché de l'emploi et la justice. Ces domaines ont été retenus suite à un double critère de sélection, à savoir d'une part une intégration dans la vision globale du DSRP formulée par le Gouvernement et, d'autre part, le maximum de valeur ajoutée dans l'appui financier de la Banque mondiale. Ils ont été approuvés par les participants à l'atelier dont vous aviez ouvert les débats les 5 et 6 novembre 2003 à Dakar.

L'aide-mémoire met également l'accent sur le processus qui devrait accompagner le développement du crédit d'appui proposé par la Banque mondiale. Bien que vous trouviez tous les détails dans l'aide-mémoire, je me permets de souligner que ce processus confirme le rôle central que le Gouvernement sénégalais a dévolu à la CSPLP et propose la constitution de cinq groupes de travail autour des domaines mentionnés ci-dessus.

Afin de conserver l'élan qui s'est manifesté parmi les équipes du Gouvernement, de la Banque mondiale et des principaux partenaires au développement, un calendrier vous avait été proposé lors de notre entretien, qui est résumé à la fin de l'aide-mémoire. Ce calendrier est articulé de manière à ce que l'équipe de la Banque mondiale, avec votre soutien et accord, puisse formuler une proposition concrète de projet à sa direction vers la mi-février 2004. Le respect de cette date butoir me paraît important car je vous rappelle qu'il est nécessaire d'identifier assez tôt dans le calendrier les actions qui devront être accomplies par le Gouvernement en avance de la présentation du projet au Conseil

CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
08/12/03
1248

07099

d'Administration de la Banque mondiale, qui est envisagée provisoirement, dans le dernier trimestre de l'année 2004. La logique de l'appui budgétaire de la Banque mondiale s'inscrit dans la durée et repose sur l'établissement d'un certain nombre de mesures concrètes avant même le premier décaissement.

Lors de notre entretien vous aviez exprimé votre accord à procéder aux deux premières étapes proposées dans le calendrier dans les délais les plus courts, à savoir la validation par le Ministère de l'Economie et des Finances au nom du gouvernement, des grandes lignes proposées tant au niveau du contenu que du processus du CSRP et la constitution des groupes de travail. Toutefois, la participation active des autres ministères et agences gouvernementales impliquées dans la préparation du projet ainsi que les autres partenaires au développement est essentielle, car elle permettrait de sensibiliser encore plus. Cette approche participative est cruciale pour le succès du projet. En ce qui concerne, la constitution des groupes de travail, qui devraient surtout finaliser les plans d'actions ébauchés dans l'aide mémoire, vous pouvez compter sur l'appui de la Banque mondiale. En effet, pour chacun des groupes proposés, un membre de notre équipe a été identifié et il/elle est déjà à la disposition de la CSPLP pour l'assister dans cette démarche.

Je me permets de conclure en me réjouissant de l'étroite collaboration qui a prévalu entre l'équipe de la Banque mondiale et celle du Gouvernement, notamment la CSPLP, et je reste, ainsi que mon équipe, à votre disposition pour toute question ou commentaires sur la démarche proposée dans l'aide-mémoire.

Je vous remercie à l'avance de votre coopération et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Ampliations :

Monsieur Mamadou Deme, Conseiller Technique
(Ministère de l'Economie et des Finance)

Monsieur Thierno Niane, Coordinateur de la cellule de suivi du programme de lutte
contre la pauvreté

Monsieur Paulo F. Gomes, Administrateur pour le Sénégal, Banque mondiale

SENEGAL : AIDE MEMOIRE

Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSRP)

NOVEMBRE 2003

I. Introduction

1. La Cellule de suivi et de lutte contre la pauvreté (CSPLP) et la Banque mondiale ont initié une réflexion sur le contenu et les modalités éventuels du soutien budgétaire de la Banque mondiale à la stratégie de réduction de la pauvreté poursuivie par le Gouvernement sénégalais. Cette note synthétise les principaux éléments de cette réflexion à la suite de la visite d'une équipe de la Banque mondiale du 3 au 14 novembre 2003.

2. Le Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (CSRP) de la Banque mondiale a pour objectif d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le DSRP. D'emblée, il convient de préciser que cet instrument de la Banque mondiale ne peut être utilisé que dans les pays où (i) il existe une stratégie de lutte contre la pauvreté incluant une vision partagée par toutes les parties prenantes et des politiques crédibles dans les secteurs sociaux (Education, Santé) (ii) un cadre macro-économique de qualité (iii) et un dispositif de gestion financière transparent et efficace. Le Sénégal présente un environnement global qui est sur la voie de l'amélioration, pour la mise en œuvre d'un CSRP, dont la mise en place est prévue en 2004, pour un montant d'environ 30 millions de dollars dans la stratégie d'assistance pays de la Banque.

3. Le présent document consigne une proposition des principaux domaines d'application possible du CSRP de manière à maximiser cet objectif. Cette proposition fait suite à un processus de consultation intensif autour de ces questions, entre le Gouvernement et la Banque mondiale, qui a ensuite été élargi aux principaux partenaires au développement au Sénégal lors d'un atelier qui s'est tenu les 5 et 6 novembre 2003 à Dakar. Une attention particulière est donnée à la structure institutionnelle qui devrait accompagner la mise en œuvre et le suivi de l'appui de la Banque mondiale. Cette note conclut avec une identification des prochaines étapes, qui incluent non seulement une meilleure identification des actions devant être accomplies avant le premier déboursement du CSRP prévu en fin de 2004 mais aussi une clarification des indicateurs qui devront être utilisés pour juger à la fois de l'adéquation des actions choisies par rapport aux priorités du PSRP et de l'évolution des progrès réalisés au cours du temps. La réalisation de ces étapes devra mobiliser tant le Gouvernement que les partenaires au développement au Sénégal.

II. La Vision Stratégique du Gouvernement

4. Depuis 2001, le Gouvernement du Sénégal a initié une stratégie de développement où la réduction de la pauvreté est au centre des préoccupations. Cette stratégie est décrite dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, validé par l'ensemble des partenaires lors de la réunion du Groupe Consultatif à Paris en juin 2003. Cette stratégie repose sur quatre piliers essentiels : a) l'accroissement de la richesse par l'établissement et le maintien d'un cadre macro-économique sain et la promotion du secteur privé ; b) le renforcement des capacités, notamment celles de fournir les services sociaux de base comme la santé et l'éducation ; c) la réduction de la pauvreté en milieu rural où se concentrent la majorité des pauvres et des groupes vulnérables du pays et d) le suivi des résultats de manière à obtenir des progrès concrets et continus au cours du temps.

5. La Banque mondiale s'associe à la vision du Gouvernement à travers son appui technique et financier, en particulier, le Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSRП). Cet instrument est basé sur les trois éléments stratégiques suivants:

- (a) une intégration explicite dans le DSRP ;
- (b) un accent particulier sur les programmes et résultats avec l'établissement et le suivi d'indicateurs de performance préalablement choisis ;
- (c) un soutien sous forme d'appui budgétaire continu dans le temps

Calendrier indicatif de mise en œuvre du CSRП

Etape 1. Vision DSRP -- 2002 et en cours (évaluation)	
Etape 2 : Définition appui de la Banque (en cours)	
	<ul style="list-style-type: none">• Contenu• Processus• Coordination
Etape 3 : Proposition	1er trimestre 2004
Etape 4 : CSRП1	Fin 2004 US\$ 30 million
Etape 5: CSRП2	Fin 2005
Etape 6: DSRP II	2006

6. Le développement du CSRП s'inscrit dans une logique de soutien à une stratégie globale qui nécessite l'établissement d'un calendrier dont les principales étapes sont résumées dans l'encadré ci-dessus.

III. Choix Stratégiques du CSRP

7. **Un processus de consultations itératif a été lancé pour identifier les principaux domaines sur lesquels devrait se concentrer l'appui budgétaire de la Banque mondiale.** Ce processus a débuté par une consultation entre la cellule de suivi du DSRP et la Banque mondiale, suivie ensuite par celle de la Banque avec l'ensemble des partenaires du développement. Finalement ce processus participatif a été consolidé, lors d'un atelier organisé en étroite collaboration entre la CSPLP et la Banque Mondiale le 5 et 6 novembre à Dakar et qui a enregistré environ 62 participants regroupant les différents ministères, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile, les représentants des collectivités locales et le secteur privé.

8. **La proposition qui a émergé au terme de ce processus peut être résumée dans le Tableau 1 ci-dessous.** En résumé, il est préconisé que l'appui budgétaire de la Banque Mondiale se concentre sur trois piliers fondamentaux du DSRP avec 6 domaines d'intervention privilégiés. Ces domaines d'intervention ont été choisis en privilégiant (i) des actions/initiatives de nature multi-sectorielle ce qui est conforme à l'objectif d'un soutien budgétaire transversal ; (ii) celles qui sont mesurables à l'aide d'indicateurs de performance ; et (iii) celles qui complètent les autres programmes soutenus par la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds.

9. **Il est utile d'ajouter trois remarques pour mieux comprendre les choix stratégiques proposés dans le CSRP.** La première est que les interactions entre ces domaines ne sont pas entièrement visibles dans le tableau. Par exemple, l'amélioration de la santé permet de réduire la pauvreté rurale mais requiert une meilleure capacité institutionnelle ainsi qu'une meilleure gouvernance dans le secteur. A son tour, une amélioration de cette capacité devrait passer par une réforme de la rémunération et de la formation des personnels au sein du secteur public. Cette transversalité est une des caractéristiques du CSRP.

Tableau 1 :
Les principaux domaines d'interventions du CSRP

Piliers DSRP	CSRP1	CSRP2	DSRP Objectifs/Résultats recherchés
Création de la Richesse		Emploi	Assurer une meilleure gestion de la main d'œuvre en renforçant l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi, en encourageant l'emploi indépendant en milieu rural et urbain et en développant la formation continue du travail
		Justice	Amélioration de l'environnement juridique et institutionnel et réduction des délais de procédure judiciaire
Réduction pauvreté rurale et amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables	Santé	Santé	Améliorer la qualité des services de la santé, y compris par le développement des services de santé à base communautaire, une meilleure prévention des maladies infectieuses, et la lutte contre la mortalité maternelle et infantile-juvénile
	Décentralisation	Décentralisation	Sécuriser et assurer la transparence des transferts financiers de l'Etat central vers les collectivités locales et renforcer l'appui institutionnel au processus de décentralisation du DSRP
		Groupes vulnérables	Renforcer les mécanismes efficaces de transferts directs aux groupes les plus vulnérables tout en augmentant l'accès aux instruments de gestion de risques
Renforcement capacité institutionnelle et bonne Gouvernance	CFAA/ CPAR	CFAA/CPAR	Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques en luttant contre la corruption et en améliorant la gestion des finances publiques
	Décentralisation	Décentralisation	Améliorer la diffusion de l'information budgétaire et des responsabilités entre l'Etat central et les collectivités locales, notamment en matière de décentralisation financière et de paiements.
		Réforme de la fonction publique	Mettre en œuvre une politique de recrutement, de formation et de rémunération cohérente avec les objectifs du DSRP

10. La deuxième remarque est que certains secteurs-clés du DSRP ont été volontairement éliminés car ils bénéficient déjà d'un support financier de la Banque mondiale à travers ses programmes sectoriels en cours de d'exécution ou déjà formulés. L'éducation, les infrastructures, l'appui à l'amélioration du climat des affaires et l'agriculture constituent en effet quatre domaines privilégiés dans le portefeuille du Groupe de la Banque mondiale (y compris la SFI et le MIGA). Le principe de sélectivité explique leur absence même si certaines contraintes dont souffrent le secteur de l'éducation, comme la gestion déficiente des ressources humaines et financières, devraient être incorporées dans les réformes budgétaires. De même, l'amélioration du climat des affaires devrait être favorisée par un meilleur fonctionnement du marché du travail, de la justice et du système de gestion des finances publiques (CFAA) et de passation des marchés publics (CPAR). Ils ne seraient donc pas complètement absents du CSR.

Principaux instruments financiers de la Banque mondiale pour soutenir le DSRP

- A) Création de la richesse
 - 1. PSAC
 - 2. PIP
 - 3. Agriculture (PSAOP)
 - 4. Infrastructures (PST2, PAMU, ADM, PSE, etc.)
- B) Réduction ciblée de la pauvreté en milieu défavorisé
 - 1. PNIR
 - 2. AFDS
 - 3. PRN
- C) Renforcement des capacités
 - 1. Education (PDEF)

11. La troisième remarque concerne le quatrième pilier du PSRP, à savoir la mise en œuvre et le suivi institutionnel, qui ne sont pas explicitement reflétés dans le tableau. En fait, ce pilier est si important qu'il constitue le fil conducteur de l'appui budgétaire proposé par la Banque mondiale. Pour chacun des domaines d'intervention, il sera crucial d'identifier ou de développer des indicateurs de performance propres à permettre le suivi des progrès dans l'exécution de la stratégie de lutte contre la pauvreté. En tout état de cause, la définition de ces indicateurs sera un exercice conjoint avec l'ensemble des partenaires au développement intéressés par l'appui budgétaire au DSRP dans le cadre de l'harmonisation et la coordination des bailleurs de fonds (initiative SPA). Le suivi de la batterie d'indicateurs retenus sera également incorporé dans le cadre institutionnel qui accompagnera le CSR.

A. Réformes Budgétaires et Financières

12. Le Gouvernement sénégalais, avec l'appui de ses partenaires, y compris la Banque mondiale, a porté une attention particulière à l'amélioration des procédures budgétaires et financières au sein de l'Etat, pour accompagner la mise en œuvre du DSRP. Un travail analytique a été mené au cours de la dernière année qui a abouti à deux plans d'actions CFAA/CPAR --approuvés par un Conseil Interministériel intervenu en juillet 2003 et par l'ensemble des bailleurs de fonds au Sénégal lors de l'atelier de validation, en juin 2003. Le CSRP se propose d'appuyer ces deux plans d'actions, en raison de leur importance pour le succès de la stratégie de réduction de la pauvreté et pour celui de l'appui budgétaire envisagé par la Banque mondiale. En effet, comme pour n'importe quel appui budgétaire, il est crucial que les ressources financières transférées soient utilisées avec efficacité et dans un environnement transparent.

13. En cohérence avec les mesures tirées des plans d'actions du CFAA et CPAR mentionnés ci-dessus, l'appui budgétaire de la Banque mondiale s'articulerait autour de 5 objectifs (un calendrier des actions qui pourraient être suivies dans le CSPR1 en 2004 et CSPR2 en 2005 est proposé en ANNEXES A et B):

- (d) Améliorer la préparation budgétaire
- (e) Améliorer l'exécution budgétaire et la passation des marchés.
- (f) Améliorer les contrôles sur les finances publiques
- (g) Améliorer le système informatique (SI) des finances publiques
- (h) Améliorer l'efficacité des ressources humaines de la Fonction Publique

14. Il convient de préciser que le cinquième et dernier objectif, à savoir l'amélioration de la gestion des ressources humaines devrait faire l'objet d'une attention particulière. Bien qu'il n'ait pas été défini comme une priorité dans le CFAA (qui consacre plus d'attention aux procédures de gestion financières et comptables), cet objectif s'inscrit dans la recherche d'une amélioration des services de base en santé et éducation, dont une contrainte majeure apparaît à travers l'insuffisance des politiques actuelles de recrutement, formation et rémunération.. Il s'y ajoute que le Gouvernement a initié déjà un processus de réflexion sur le sujet dans le programme FRPC 2003-2005 (conclu avec le FMI), processus que le CSRP se propose de renforcer.

B. Santé

15. L'introduction du secteur de la santé dans l'appui budgétaire de la Banque mondiale se justifie de deux manières. Premièrement, il s'agit d'un secteur essentiel dans la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le Gouvernement. Deuxièmement, la Banque mondiale n'a pas prévu l'utilisation d'un instrument particulier pour soutenir ce secteur dans la stratégie d'assistance pays.

16. Les objectifs du CSRP porteraient à la fois sur des aspects sectoriels de la santé (par exemple renforcement de la prévention) mais aussi sur des aspects transversaux qui devront engager d'autres ministères (par exemple gestion des ressources humaines). Les principaux objectifs qui seront privilégiés peuvent être résumés de la manière suivante:

- (i) Amélioration de l'accès des pauvres à des services de santé de qualité
- (j) Renforcement de la prévention
- (k) Amélioration de la disponibilité, la qualité et la performance des ressources humaines en santé
- (l) Amélioration des capacités institutionnelles du secteur
- (m) Promotion du partenariat
- (n) Renforcement du suivi-évaluation de la performance
- (o) Amélioration des mécanismes de financement de la santé

17. Bien que tous ces objectifs pourraient être inclus dans le CSRP, il convient encore d'en cerner les actions principales et les résultats attendus dans un processus de réflexion qui devrait intégrer les parties prenantes. En attendant, ce processus a été initié et une proposition des actions qui pourraient être associées aux deux premiers objectifs est présentée en Annexe C.

C. Décentralisation

18. La décentralisation des ressources financières et humaines est un processus qui a été initié par le Gouvernement sénégalais avec un transfert croissant de responsabilités aux collectivités locales, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. La décentralisation est un concept clé de la stratégie du DSRP car elle permettrait également de mieux cibler les groupes vulnérables et la pauvreté en milieu rural.

19. Il est proposé que l'appui du CSRP à la décentralisation se focalise sur son aspect transversal, à savoir les actions qui sollicitent simultanément l'Etat central et les collectivités locales. Ce point d'entrée représente la principale valeur ajoutée du crédit d'appui budgétaire et ainsi compléterait les autres interventions de la Banque mondiale (et d'autres bailleurs de fonds) qui portent leur attention directement sur le renforcement des capacités au niveau des collectivités locales.

20. **Les principaux objectifs seraient de :**

- (a) Sécuriser et assurer la transparence des transferts financiers de l'Etat central vers les collectivités locales avec une attention particulière aux problèmes rencontrés dans la fiscalité locale et l'exécution du FECL et du FDD ;
- (b) Renforcer l'appui institutionnel au processus de décentralisation du DSRP de manière à assurer la cohérence dans la poursuite des objectifs et le suivi entre l'Etat central et les collectivités locales ;
- (c) Améliorer la diffusion de l'information budgétaire et des responsabilités entre l'Etat central et les collectivités locales, notamment en matière de décentralisation financière et de paiements

21. **Une ébauche de propositions sur les actions qui devraient être accomplies pour atteindre ces objectifs est présentée en Annexe D.**

D. Groupes Vulnérables

22. **La protection des groupes vulnérables constitue un des objectifs de la stratégie de la réduction de la pauvreté initiée par le Gouvernement.** Ces groupes, qui sont définis d'une manière relativement large dans le DSRP, constituent une fraction importante de la population, notamment en milieu rural, et ont donc une influence majeure sur la pauvreté au Sénégal. Leur ciblage est important car ces groupes sont rarement concernés par les autres initiatives du DSRP à cause de leur vulnérabilité et de leurs faibles moyens financiers.

23. **Les objectifs du CSRП seraient de :**

- (a) Renforcer les mécanismes efficaces de transfert direct des ressources aux groupes vulnérables ;
- (b) Augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale notamment pour les ruraux, les personnes âgées, les handicapés, les sans emploi, et les femmes au foyer ;
- (c) Améliorer la connaissance des groupes vulnérables ainsi que les méthodes de ciblage et le suivi-évaluation des actions dirigées vers ceux-ci.
- (d) Améliorer l'accès aux services sociaux de base des groupes ciblés

24. **Si ces objectifs peuvent paraître ambitieux, les experts s'accordent sur le besoin de combler plusieurs lacunes tant au niveau des statistiques que de l'analyse pour améliorer le diagnostic et les actions à entreprendre.** Aujourd'hui, il s'avère

indispensable d'identifier plus précisément les groupes les plus vulnérables et leurs sources de vulnérabilité, ainsi que d'évaluer les actions déjà entreprises par le Gouvernement de manière à améliorer la politique actuelle et les actions futures. En outre, l'information sur l'allocation des dépenses publiques vers les groupes vulnérables est limitée et il n'y a pas de système d'évaluation en place qui permettrait de mesurer véritablement leur efficacité. Ces analyses devraient intervenir en 2004 et précéder la mise en œuvre d'actions spécifiques en 2005 (cf. détails en Annexe E).

E. Création de la Richesse

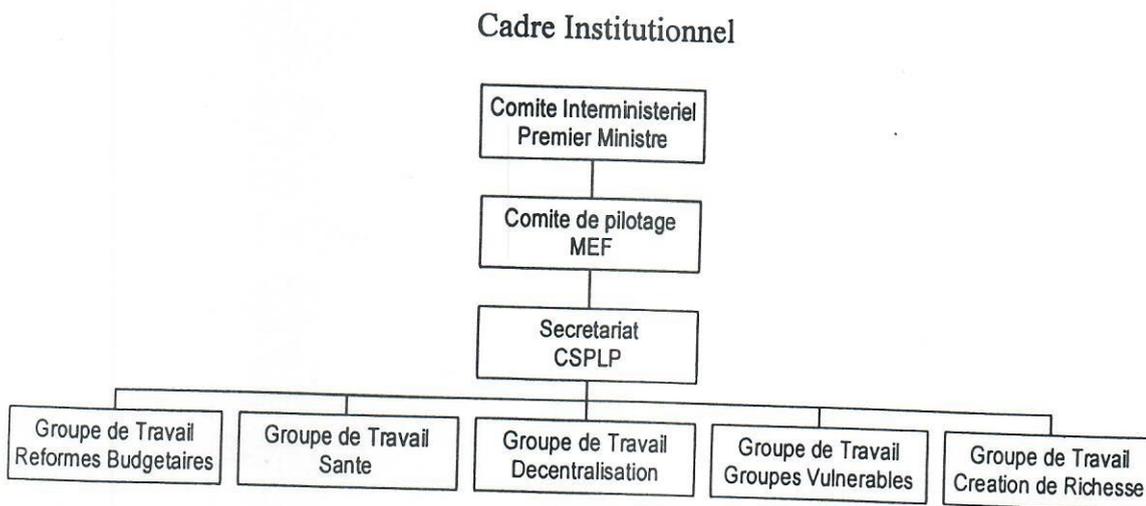
25. **La création de la richesse est un des piliers essentiels de la vision stratégique du Gouvernement.** C'est pourquoi la Banque mondiale, à travers ses autres instruments dans les opérations du secteur privé comme le PSAC, le PIPP et ses programmes sectoriels en agriculture et infrastructures, a choisi de soutenir ce pilier. La plupart des actions identifiées par le DSRP sont appuyées par des programmes/projets en cours d'exécution, en cours de préparation ou qui devraient entrer en vigueur courant 2004.
26. **En raison du caractère sélectif du CSRP, il est ressorti du processus de consultation que l'accent pourrait être mis sur deux questions transversales à savoir:**
- (a) le soutien à la finalisation du programme sectoriel pour la justice et la mise en œuvre de ses actions prioritaires ;
 - (b) le marché de l'emploi avec une attention particulière à la réforme de la législation du travail pour conforter l'exécution du plan d'actions du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) et la formation professionnelle pour soutenir la productivité du facteur travail et faciliter l'inclusion professionnelle de la population active.
27. **Ces deux domaines d'intervention se justifient par leur importance pour le bon fonctionnement du secteur privé et la recherche puis le maintien d'un climat favorable à son essor.** Ils sont également essentiels à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté car les pauvres ont besoin d'être protégés par un appareil judiciaire équitable et efficace. Ils sont forcément concernés par le dysfonctionnement du marché du travail, qui se reflète non seulement dans l'importance du sous-emploi et de l'absence d'emploi au Sénégal mais également dans le fait que seulement 2,5 % de la population active est enrôlée dans le marché du travail dit « moderne ». Il va sans dire que la création d'emplois constitue un des objectifs principaux du gouvernement sénégalais.
28. **L'objectif du CSRP serait d'accompagner le Gouvernement dans toutes ces initiatives qui sont des éléments centraux du DSRP et de la stratégie de développement du secteur privé.** Une ébauche d'actions dans ces deux domaines est proposée en Annexe F.

IV. Le Suivi et le Cadre Institutionnel

29. L'action du gouvernement et l'appui de la Banque mondiale mettent l'accent sur l'obtention de résultats concrets et durables. Cette préoccupation des autorités sénégalaises se trouve d'ailleurs au centre du DSRP –en en constituant même le quatrième pilier.

30. Dans cette perspective, le Gouvernement sénégalais a établi un cadre institutionnel autour du DSRP avec un comité interministériel qui est présidé par le Premier Ministre, un comité de consultation qui est dirigé par le Ministre de l'Economie et des Finances, et une cellule de Suivi, la CSPLP, qui sert à la fois de coordinateur et de Secrétariat. La CSPLP est reliée institutionnellement aux ministères à travers l'existence de points focaux eux-mêmes définis en fonction des objectifs du DSRP. Au niveau des régions, il y a des comités régionaux de pilotage et des cellules régionales de suivi. La CSPLP joue actuellement le rôle de secrétariat du comité de pilotage, d'animation du partenariat, de gestion du réseau d'information et des activités courantes de suivi. Ce cadre institutionnel a été mis en place par des textes adoptés en conseil interministériel et fonctionne depuis l'étape de la préparation du DSRP

31. Dans la mesure où l'appui budgétaire de la Banque mondiale vise à appuyer la mise en œuvre et le suivi du PSRP, il n'apparaît pas utile de recréer une nouvelle structure mais d'utiliser celle qui existe déjà. En résumé, la mise en œuvre et le suivi du CSRP pourrait s'articuler autour de ce cadre institutionnel auquel seraient rattachés 5 groupes de travail suivant le schéma décrit ci-dessous.



32. La CSPLP devrait jouer un rôle central d'animation avec comme tâches principales :

amener les groupes de travail à définir et finaliser des plans d'actions et des priorités au niveau technique en vue de garantir le suivi des mesures et le respect des objectifs et indicateurs de performance retenus;

- (a) assurer la circulation de l'information et promouvoir les synergies à l'intérieur de chaque groupe de travail mais également entre chaque groupe et les partenaires au développement;
- (b) sensibiliser les décideurs politiques et les comités inter-ministériels sur les enjeux du programme,
- (c) mobiliser, en tant que de besoin, les ressources humaines et matérielles nécessaires pour la réalisation des plans d'actions des différents groupes.

33. **Ces tâches s'accordent avec celles qui sont déjà dévolues à la CSPLP au sein de la stratégie du DSPR.**

34. **Chaque groupe de travail serait responsable de développer les plans d'actions en termes d'objectifs/mesures/indicateurs de performance qui devraient correspondre au CSRP1 et CSRP2. Ils devraient également veiller à leur mise en œuvre et assister la CSPLP dans l'évaluation de la performance au cours du temps. Il est proposé que pour chaque groupe technique, soient désignés :**

- (a) 1 représentant technique (provenant du secteur)
- (b) 1 représentant du MEF/CSPLP qui serait en charge de coordonner les activités au sein du groupe et avec la CSPLP.
- (c) 1 représentant de la Banque mondiale.

35. **Les 5 groupes de travail proposés correspondent en fait à des points focaux qui avaient déjà été identifiés dans la mise en œuvre de la stratégie du DSPR. Les groupes de travail consacrés aux réformes budgétaires et financières, la santé et la décentralisation ont déjà bien avancé et bénéficient de points d'ancrage institutionnels clairs et bien définis dans la mise en place de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement. Ils bénéficient également de la participation active des ministères concernés ainsi que des partenaires au développement. Ces groupes devraient pouvoir finaliser les matrices d'actions nécessaires pour le crédit d'appui de la Banque mondiale dans un temps relativement court.**

36. **A ce stade, il semble que les efforts devraient surtout se concentrer sur la création des groupes de travail consacrés aux groupes vulnérables et à la création de la richesse (emploi et justice) pour les rendre véritablement opérationnels. Le groupe sur les populations vulnérables devrait rassembler un ensemble de ministères et de partenaires relativement diffus en raison de son aspect multi-sectoriel. Il y aurait également le besoin de désigner un représentant ou plusieurs représentants du fait de l'absence d'un ministère unique en charge des groupes vulnérables.**

37. **En ce qui concerne la création de la richesse, si les thèmes ciblés sont confirmés, il est proposé de créer deux sous-groupes de travail qui seraient rattachés au point focal identifié dans la mise en œuvre du DSPR. Il a été proposé que le sous-groupe sur le marché du travail soit le Comité sur le Dialogue Social qui inclut la plupart**

des parties intéressées. Une participation de haut niveau du Ministère de la Justice, du Ministère du travail et de l'Emploi, de l'APIX/CPI, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Education, du Ministère de la Jeunesse, du Secteur Privé et des syndicats de travailleurs serait requise.

V. Prochaines Etapes

38. **Le développement du crédit de soutien de la Banque mondiale s'inscrit dans un calendrier qui a été rappelé dans la première section de cette note. Il y est notamment prévu que les grandes lignes de ce crédit seraient présentées et approuvées au sein de la Banque mondiale à la mi-février 2004. Il est également nécessaire de rappeler que le déboursement prévu en décembre 2004 sera effectué sur la base d'actions et de résultats qui auront déjà été atteints et qui, par conséquent, nécessitent d'être identifiées et mises en œuvre dans un proche avenir.**

39. **Le respect de ce calendrier impose un certain nombre d'actions qui peuvent être résumées de la manière suivante :**

- (a) Validation par le MEF de la structure institutionnelle proposée dans cette note, notamment le rôle du CSPLP et les 5 groupes de travail, y compris les deux sous-groupes associés à la création de la richesse. AVANT FIN NOVEMBRE
- ~~X~~ (b) Constitution des 5 groupes de travail, avec nomination des représentants (ceux de la Banque mondiale ont déjà été identifiés). AVANT MI-DECEMBRE
- (c) Rencontres des groupes de travail pour finaliser les grandes lignes des plans d'actions dans les secteurs d'intervention avec identification des besoins de financement sous forme PPF. DECEMBRE.
- (d) Atelier pour valider les indicateurs de suivi du DSRP et de suivi de l'appui budgétaire (CSRP et autres bailleurs de fonds). DEBUT DECEMBRE.
- (e) Finalisation du rapport de mise en œuvre du DSRP. AVANT FIN DECEMBRE.
- (f) Finalisation des propositions de plan d'actions. AVANT MI-JANVIER
- (g) Préparation de document de proposition du crédit par la CSPLP et l'équipe de la Banque mondiale. AVANT DEBUT FEVRIER.
- (h) Validation de la proposition de crédit par les autorités. DEBUT FEVRIER
- (i) Validation de la proposition de crédit par la Banque mondiale. MI-FEVRIER.

- (j) Organisation d'un atelier qui aura pour objectifs principaux i) présentation de la proposition du projet ; et ii) poursuite de la préparation du CSRP1 et CSRP2. MARS.

ANNEXE A : Réformes budgétaires et financières

<i>Objectifs</i>	<i>Actions CSRPI 2004</i>	<i>Actions CSRPI2 2005</i>	<i>Résultats/Indicateurs</i>
Améliorer la préparation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un CDMT pour les exercices budgétaires de la période 2005-2007 (à supprimer) ▪ Elaborer des CDSMT (2005-2007) pour les ministères suivants : Ministère de la Santé Publique (MSP), Ministère de la Justice (MJ), Ministère de l'Education Nationale (MEN), Ministère de l'Environnement (ME) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargir les CDSMT à deux autres ministères clés du DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction des objectifs à moyen terme dans la gestion des ministères concernés • Vérifier que les budgets des ministères sélectionnés couvrent la période 2005-07
Améliorer l'exécution budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester les délégations de l'ordonnancement dans les ministères MSP, MJ, MEN ; Menvi. ▪ Finaliser la stratégie de décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) ▪ Réaliser un audit technique et financier de la gestion de la solde et des pensions de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Généraliser la délégation de l'ordonnancement aux autres ministères ▪ Décentraliser l'exécution des ressources du BCI dans les régions ▪ Mettre en œuvre les résultats de l'audit et moderniser le système de gestion de la solde 	<ul style="list-style-type: none"> • Déconcentrer l'exécution budgétaire en s'assurant que les collectivités locales participent à la mise en œuvre effective des investissements pour les compétences qui leur sont transférées. • Les ministres concernés exercent les fonctions d'ordonnateurs délégués • Les organes de l'État participent activement à la préparation du BCI • La gestion de la solde est rendue plus performante et est sécurisée
Améliorer les contrôles des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour des lois de règlement de 1997 à 2002 selon un calendrier établi à l'avance. ▪ Résorber les retards dans le contrôle des comptes de gestion par la Cour des Comptes. ▪ Entreprendre une étude sur l'organisation des structures de contrôle administratif et juridictionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption dans les délais de la loi de Règlement de l'exercice 2003 ▪ Mise en œuvre des résultants de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Vote des lois de règlements 1997-2002 dans les formes prescrites par la loi organique • Rationalisation des chaînes de contrôle des dépenses publiques • Mise en œuvre d'une réforme cohérente et globale des contrôles financiers et comptables.

Système d'Information (SI)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le schéma directeur informatique du MEF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du schéma directeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une approche globale et cohérente dans la mise en œuvre des SI du MEF qui assurent que les documents de reporting financier et budgétaire (compte de gestion et lois de règlements) sont produits dans les délais légaux.
Amélioration de l'efficacité des ressources humaines de la Fonction Publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation des études et réflexions en cours sur : le recrutement, le renforcement des capacités et la rémunération des agents de l'Etat ▪ Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations issues des études et/ou réflexions ▪ Mise en œuvre du plan d'action en ce qui concerne le recrutement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan d'action en ce qui concerne le renforcement des capacités et la rémunération des agents 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations des performances des personnels de l'Etat par une motivation plus forte • Recrutement suffisant dans les secteurs prioritaires du PSRP • Mise en place d'un mécanisme d'incitation qui puisse permettre la décentralisation du personnel vers les régions avec les besoins sociaux les plus importants.

ANNEXE B : Passation des marchés

<i>Objectifs</i>	<i>Actions CSRP1 2004</i>	<i>Actions CSRP2 2005</i>	<i>Résultats/Indicateurs</i>
Rationaliser le contrôle à priori de la passation des marchés	<p>Etablir un seuil pour l'examen par la CNCA et les CRCA des dossiers de marchés à approuver</p> <p>Relever les seuils d'approbation des marchés par les autorités contractantes et le MEF</p> <p>Mise en place d'une instance de conseil aux acheteurs</p> <p>Instituer des audits indépendants annuels à posteriori de la passation des marchés et effectuer la première mission sur l'exercice 2003</p>	<p>Mise en place d'une instance indépendante d'examen des recours des soumissionnaires</p>	<p>Raccourcir les délais de passation des marchés en réduisant les lenteurs dans les circuits d'approbation</p> <p>Accélérer le rythme d'exécution des marchés</p>
Améliorer le cadre de la passation des marchés	<p>Allègement des procédures de passation des marchés par un relèvement sélectif (par type de marchés) des seuils</p> <p>Elaboration d'un manuel des procédures sur la passation des marchés</p> <p>Elaboration et mise en application des dossiers standards de passation des marchés</p> <p>Renforcement des moyens des services chargés de la passation des marchés</p> <p>Formation des acteurs</p>	<p>Révision du code des marchés et mise en adéquation avec le COA</p> <p>Réglementation de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée</p>	<p>Réduire les délais de passation des marchés en assouplissant le processus et en éliminant les facteurs de perte de temps dans l'élaboration des documents</p> <p>Réduire les coûts des services d'appui à la passation des marchés</p>
Renforcement du partenariat secteur public/secteur privé	<p>Renforcer le système d'information des soumissionnaires potentiels par la conception, la mise en fonction d'un site Web</p>	<p>Mise en place d'un programme de formation des acteurs du secteur privé et de la société civile</p> <p>Intégrer la formation en passation des marchés dans les programmes d'étude des instituts spécialisés (ENAM , CESAG)</p>	<p>Rendre le processus plus transparent et réduire les coûts des ouvrages, produits et services en augmentant le niveau de concurrence</p>
Décentraliser la passation des marchés en accompagnement de la décentralisation de l'exécution budgétaire	<p>Elaborer des dossiers standards simplifiés de passation des marchés et un manuel de procédures adaptées aux collectivités locales</p> <p>Former les acteurs locaux à la passation des marchés (sur le code et l'utilisation des outils)</p>	<p>Réviser le code des marchés pour renforcer les pouvoirs des collectivités locales dans la passation des marchés</p>	<p>Accélérer le rythme de consommation des crédits et stimuler le développement d'un secteur privé local</p>

ANNEX C : Amélioration de la Santé

Objectif	(SNT) (2002)	(SNT) (2002)	Produits	Résultats
<p>Améliorer l'accès des pauvres à des services de santé de qualité</p>	<p>Elaborer la carte sanitaire (incluant le paquet minimum d'activités par niveaux et la conception du système de référence)</p> <p>Elaborer en fonction des résultats de la carte sanitaire un plan de développement des infrastructures sanitaires, des équipements et des ressources humaines en ciblant en priorité les besoins des pauvres et des zones sous desservies</p> <p>Elaborer les dossiers d'appels pour la construction et la réhabilitation de X postes de santé de Y centres de santé en fonction des indications de la carte sanitaire et des plans précités.</p> <p>Acquérir les moyens logistiques pour les évacuations sanitaires (ambulances, télécommunication) couvrant les besoins de X% des districts sanitaires ruraux</p> <p>Faire l'analyse situationnelle de l'offre de services des secteurs public non MSP, parapublic et privé formel, mettre à jour les mécanismes d'accréditation du secteur privé et réviser le cadre de collaboration avec ces autres fournisseurs de services</p> <p>Lancer une campagne de promotion des médicaments essentiels génériques et vulgariser les guides de rationalisation de leur utilisation</p> <p>Adopter les textes fixant la composition et le mandat des comités de gestion et révisant la composition et le mandat des comités de santé</p> <p>Mener une étude sur la prise en charge des indigents et des groupes vulnérables dans les services de santé et</p>	<p>Construire et réhabiliter X postes de santé Y centres de santé et les rendre opérationnelles c'est à dire les doter en équipements, médicaments et en personnels.</p> <p>Mener les études architecturales et élaborer les dossiers d'appels d'offres pour la réhabilitation de Z hôpitaux régionaux ou départementaux</p> <p>Acquérir les moyens logistiques pour les évacuations sanitaires (ambulances, télécommunication) couvrant les besoins de Y% restants des districts sanitaires ruraux</p> <p>Développer la collaboration avec le secteur public non MSP, parapublic et privé basée sur des contrats d'objectifs et de moyens</p> <p>Mettre en place les comités de gestion dans au moins X% des districts sanitaires.</p> <p>Adopter un guide de gestion à l'intention des membres des comités de gestion et former leurs membres à l'utilisation du guide</p> <p>Adopter et mettre en application le décret sur la prise en charge des indigents et des groupes vulnérables aux services de santé</p>	<p>Carte sanitaire disponible</p> <p>Plans de développement des équipements et des ressources humaines disponibles</p> <p>Augmentation du nombre d'infrastructures sanitaires opérationnelles</p> <p>X% des districts disposent de moyens d'évacuations pour le transfert des urgences notamment obstétricales.</p> <p>La réglementation sur le secteur privé est révisée</p> <p>Des contrats d'objectifs et de moyens sont signés avec X formations sanitaires privées et parapubliques</p> <p>Les populations reçoivent régulièrement l'information sur les médicaments essentiels génériques à travers les médias publics et privés et par voie d'affiches</p> <p>Les prescripteurs de X % des districts sanitaires sont formés à l'utilisation des guides de rationalisation de la prescription des médicaments essentiels génériques</p> <p>Augmentation de la disponibilité des médicaments</p>	<p>Un système pluralistique de fourniture des services de santé est mis en place</p> <p>Renforcement de la participation communautaires et de la contribution des collectivités décentralisées dans la fourniture des services de santé.</p> <p>Rationalisation de la couverture sanitaire.</p> <p>Réduction des inégalités dans l'accès aux services de santé</p> <p>Augmentation du pourcentage de la population vivant dans un rayon de moins de 5 km d'un PS fonctionnel</p> <p>Augmentation de la fréquentation des formations sanitaires primaires par les pauvres et les groupes vulnérables</p> <p>Réduction du temps de prise en charge des urgences obstétricales et autres</p> <p>Augmentation du nombre de césariennes.</p> <p>Réduction de la mortalité y compris de la mortalité maternelle</p>

	élaborer un projet de décret définissant les mécanismes de prise en charge, l'organisation administrative et le mode de financement du système		essentiels génériques dans les secteurs public et privé et de leur utilisation. X% des districts sanitaires disposent de comités de gestion fonctionnels Les mécanismes de subvention pour favoriser l'accès des pauvres et des groupes vulnérables sont mis en place Des subventions sont inscrites dans le budget de l'Etat, des collectivités et des communautés pour cette prise en charge	
Promotion de la prévention	<p>Créer X réseaux de relais</p> <p>Etablir X conventions avec des organisations communautaires de base et des ONG pour mener des activités de sensibilisation</p> <p>Elaborer un plan de communication pour le changement de comportements et le mettre en oeuvre</p> <p>Acquérir des matériels audio visuels et des moyens logistiques (ex. cinebus) pour l'organisation de campagnes de sensibilisation en zones rurales</p> <p>Organiser un forum national sur le PEV</p> <p>Assurer la vaccination de routine en stratégie fixe et avancée des enfants et des femmes enceintes dans X% des postes de santé</p> <p>Créer X équipes mobiles de vaccination et les rendre fonctionnelles dans les régions de Matam, Saint Louis, Tambacounda, Ziguinchor</p> <p>Assurer dans X% des PS et Y% des CS des services de soins obstétricaux et néonataux de base et d'urgence (équipements, médicaments et personnels disponibles et formés)</p> <p>Assurer la distribution de X</p>	<p>Créer Y réseaux de relais</p> <p>Etablir Y conventions avec des organisations communautaires de base et des ONG pour mener des activités de sensibilisation</p> <p>Assurer la vaccination de routine en stratégie fixe et avancée des enfants et des femmes enceintes dans Y% des postes de santé</p> <p>Créer Y équipes mobiles de vaccination et les rendre fonctionnelles dans les autres régions</p> <p>X% des PS et Y% des CS sont capables de fournir des services de soins obstétricaux et néonataux de base et d'urgence (équipements, médicaments et personnels disponibles et formés)</p> <p>Assurer la distribution de Y moustiquaires imprégnées d'insecticides aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans en utilisant les canaux public, privé et communautaire</p>	<p>Disponibilité du plan de communication pour le changement de comportements disponible</p> <p>Augmentation de ..à ...du nombre de relais communautaires</p> <p>Disponibilité dans chaque région d'une équipe mobile de vaccination opérationnelle</p> <p>Augmentation de ..% à ..% du nombre de PS capables de fournir l'ensemble des composantes du paquet minimum d'activités retenu pour ce niveau et de ..% à ..% du nombre de CS capables de faire la césarienne.</p> <p>Augmentation de ..% à ..% de la couverture vaccinale de routine des enfants et des femmes enceintes</p> <p>Augmentation de ..% à ..% de la couverture CPN, de ..% à ..% de la couverture postnatale, de ..% à ..% de la couverture en accouchements</p>	<p>Amélioration des connaissances et des comportements des populations qui sont mieux informées sur les causes et facteurs favorisant les maladies évitables les plus fréquentes</p> <p>Augmentation de la demande de services de santé par les populations.</p> <p>Réduction du nombre de cas sévères de paludisme et du nombre de cas de poliomyélite, de tétanos néonatal, de rougeole</p> <p>Réduction de la prévalence des maladies diarrhéiques</p> <p>Réduction de la prévalence de la bilharziose et de l'onchocercose</p> <p>Réduction de la mortalité infantile et infanto-juvénile et de la mortalité maternelle</p> <p>Augmentation de l'espérance de vie à la naissance</p>

	<p>moustiquaires imprégnées d'insecticides aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans en utilisant les canaux public, privé et communautaire</p> <p>Assurer la distribution à base communautaires de l'ivermectine dans X% des villages endémiques</p> <p>Organiser le dépistage de la bilharziose urinaire dans X écoles y compris dans les écoles coraniques</p> <p>Construire X latrines et Y puisards dans les zones rurales éligibles.</p>	<p>communautaire</p> <p>Assurer la distribution à base communautaires de l'ivermectine dans Y% des villages endémiques</p> <p>Organiser le dépistage de la bilharziose urinaire dans Y écoles y compris dans les écoles coraniques</p> <p>Construire X latrines et Y puisards dans les zones rurales éligibles</p>	<p>assistés par des personnels formés et de ..% à ..% de la prévalence contraceptive</p> <p>Augmentation de ..% à ..% de la proportion des enfants de moins de cinq ans et des femmes vivant sous moustiquaires imprégnées d'insecticides</p> <p>Augmentation de ..% à ..% de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et de ..% à ..% de la population disposant d'installations hygiéniques.</p>
--	---	--	--

ANNEXE D : Décentralisation

<i>Impact</i>	<i>DSRP (2002)</i>	<i>DSRP (2005)</i>	<i>Résultats</i>
Sécuriser les ressources transférées	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les transferts FDD aux communautés locales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elimination de la réunion du CNDCL ▪ Mise en place des lignes de crédits et notification aux gouvernements locaux avant juin ? ▪ Mise en place des budgets pour paiements avant juillet ? • Garantir transferts FDD au moins égaux à % des recettes de TVA • Garantir 80% de FDD aux collectivités locales • Etude sur la mise en place de règles (non ad hoc) concernant l'allocation des fonds FDD à travers les collectivités • Etude sur la décentralisation du recouvrement des taxes locales (patentes, etc.) • Etablir plan d'action pour la réforme et simplification des FECL transferts (à déterminer) 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions continues 	<ul style="list-style-type: none"> • Transferts FDD, au moins % des recettes de TVA. • Publications des transferts reçus/attendus par chaque collectivité locale. • Publication ratio de transferts reçus/ déboursés
Accord et contribution des acteurs locaux à la mise en œuvre du DSRP et Appropriation du DSRP par les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer accord PRDI/POS/POR • Séminaires sur le renforcement de la capacité des locaux Informer les acteurs sur le système de planification et la mise en œuvre du DSRP • Introduire dans le système d'information existant entre le niveau central et local des informations sur la pauvreté et le DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des budgets par objectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des tableaux de bord concernant la mise en œuvre du DSRP et la lutte contre la pauvreté au niveau décentralisé
Clarifier la diffusion de l'information budgétaire et des responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler des budgets sectoriels par objectifs qui reflètent la lutte contre la pauvreté dans le cadre du DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> • Décentraliser l'exécution des ressources du BCI dans les régions • Réviser le code des 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le rythme de consommation des crédits

ANNEXE E : Groupes Vulnérables

Objectifs	CSRP 1 (2004)	CSRP 2 (2005)	Résultats
Améliorer le ciblage, le suivi-évaluation des groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser un atelier de partage sur les méthodologies de ciblage ▪ Impliquer la direction des statistiques dans la collecte, le traitement et l'analyse des données de base sur les groupes vulnérables ▪ Créer une base de données sur les groupes vulnérables ▪ - Approfondir l'analyse des dépenses publiques du point de vue du ciblage pour chaque pilier du PSRP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage des groupes les plus vulnérables et capacité à suivre leur évolution au cours du temps 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les OCB et groupes vulnérables sont clairement identifiés et ciblés pour chaque pilier du DSRP ▪ Les besoins spécifiques et priorités des OCB et groupes vulnérables sont identifiés, évalués et satisfaits ▪ Une méthodologie efficace de ciblage et d'identification des besoins des OCB est validée
Renforcer les mécanismes efficaces de transfert direct des ressources aux groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener étude qui permettrait de faire l'inventaire des meilleures pratiques, y compris du secteur privé et des ONG, de transfert vers les groupes vulnérables au Sénégal ▪ Etablir une carte des groupes vulnérables au Sénégal avec leurs caractéristiques principales et leurs sources de vulnérabilité ▪ Etablir un plan d'action pour maximiser transferts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer un cadre législatif pour le transfert direct des ressources ▪ Décaisser au moins % des fonds du PPTE au profit des OCB et groupes vulnérables pour le renforcement des capacités et le financement de leurs projets ▪ L'Etat et les collectivités locales consacrent une partie de leurs budgets (au moins 20 %) au transfert direct vers les groupes vulnérables et OCB 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les organisations communautaires gèrent et maîtrisent mieux les projets et programmes pour améliorer leurs conditions de vie ▪ Les meilleures pratiques en matière de transfert direct aux communautés sont capitalisées et partagées ▪ - Un cadre légal de transfert direct de ressources aux communautés adéquates est mis en place
Augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale notamment aux ruraux, personnes âgées, handicapés, sans emploi, femmes au foyer, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un cadre de concertation pour l'élaboration de la politique de protection sociale de manière à effectuer un état des lieux des instruments de gestion des risques ▪ Restituer les formations sur la stratégie de protection sociale ▪ Renforcer les mutuelles de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une politique cohérente et intégrée de protection sociale est élaborée, validée et mise en œuvre ▪ La couverture des risques est mieux assurée pour les groupes vulnérables

	santé existantes et promouvoir l'émergence de nouvelles mutuelles		
Administration de l'accès aux services de base des groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître le nombre de salles de classe équipée et d'enseignants dans les zones défavorisées ▪ Développer des activités d'IEC santé/VIH Sida, éducation, environnement ▪ Renforcer les programmes de d'AGR ▪ Faciliter l'accès à la terre et à l'eau financement aux groupes vulnérables ▪ Etude et conception d'un programme de dotation alimentaire et monétaire des familles pauvres des zones pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les OCB et groupes vulnérables ont un accès direct aux ressources ▪ - Chaque communauté pauvre a reçu au moins un financement qu'elle gère directement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les groupes vulnérables accèdent et restent plus longtemps à l'école ▪ La participation des groupes vulnérables aux programmes d'alphabétisation est accrue ▪ Les consultations prénatales et le taux de vaccination ont augmenté dans les communautés de groupes vulnérables ciblés ▪ Les structures sanitaires existantes ou à créer au niveau communautaire sont fonctionnelles (et dotées en médicaments, équipements et ressources humaines) et fréquentées par les groupes vulnérables ▪ Les OCB et groupes vulnérables ont un accès accru aux opportunités économiques et aux financements dans des conditions soutenables ▪ L'accès à la terre et à l'eau est facilité aux groupes vulnérables

ANNEXE F : Création de la richesse –Justice et emploi

Objectif	CSRP 1 (2004)	CSRP 2 (2005)	Résultats
Améliorer le fonctionnement de la justice	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser le programme sectoriel pour la justice ▪ Elaboration d'un plan d'action prioritaire et global 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan d'actions prioritaires 	
Améliorer la législation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre décrets d'application du Code du travail de 1997 préparé par l'APIX/CPI ▪ Formaliser le cadre de concertation Etat/partenaires sociaux : le Comité sur le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion sur la loi du Travail 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La flexibilité du travail est effective ▪ La procédure de règlement des litiges est accélérée (indicateur ?) ▪ Le montant des dommages et intérêts versés au travailleur en cas de licenciement abusif est plafonné ▪ Le Comité sur le dialogue social est opérationnel
Renforcer la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer une Lettre de politique de développement de la formation professionnelle (LPDFP) ▪ Augmenter l'utilisation de la CFCE à des fins de formation professionnelle (au moins 33 %) ▪ Réflexion sur les instruments privés/public à mettre en œuvre pour renforcer la formation professionnelle ▪ Financement du fonds de formation professionnel ▪ Etude sur les besoins des employeurs et des employés en termes de formation professionnelle et évaluation des mécanismes existants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser la lettre de politique ▪ Augmenter l'utilisation de la CFCE à des fins de formation professionnelle (au moins 50%) ▪ Mettre en place nouveaux mécanismes ou renforcer mécanismes existants qui ont rencontré un succès. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La LPDFP est adoptée ▪ La réforme applicable à la CFCE

<p>Développer une information opérationnelle sur le marché du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier l'élaboration du Répertoire des métiers et emplois (x branches) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser l'élaboration du Répertoire des métiers et emplois 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le répertoire des métiers et emplois est publié
---	---	--	---